

À tous ceux qui veulent supprimer l'accouchement sous X

Le titre était prometteur : "Quel droit pour quelles familles". Hélas, malgré cet intitulé pluriel, le colloque qui s'est tenu presque à huis clos entre experts, ministres et journalistes, le 4 mai dernier, a confirmé nos craintes. Élisabeth Guigou a ainsi lancé dans la plus grande discrétion sa réforme du droit de la famille par un discours peuplé d'"ordre symbolique". Elle a notamment expliqué : "L'idée de famille traditionnelle continue à fonctionner comme un idéal. Le mariage est l'institution qui traduit cette représentation symbolique. Il ne peut être fragilisé". En clair, la ministre entend bien tenir les couples de même sexe et les familles homoparentales à distance de "sa" réforme (voir Daniel Borrillo, p. 31). L'autre crainte vient, elle aussi, d'une bombe à retardement amorcée par le rapport d'Irene Théry. Mais là, il faut laisser la parole à Blandine Grosjean de *Libération* pour comprendre l'ampleur des dégâts. La journaliste analyse qu'à cette occasion Guigou aurait été dépassée par sa gauche : "elle n'a pas vu venir la gauchiste : Ségolène Royal. La nouvelle ministre déléguée à la Famille, que la chancellerie ne pouvait pas ne pas convier à la grand-messe, est arrivée, elle, avec un discours politique et des propositions concrètes. Totalement rafraichissante. Elle a parlé du droit des enfants à connaître leur origine, de la souffrance de ceux qui 'sont privés de l'histoire et de la plénitude de leur biographie'". Ah, c'était ça sa gauche... Plus inquiétant encore, *Le Monde* notait quant à lui, en marge du "colloque", que la Coordination des actions pour le droit de connaissance des origines avait porté plainte contre l'Académie de médecine, pour "provocation à l'abandon d'enfants". Celle-ci avait osé tirer la sonnette d'alarme concernant la suppression de l'Accouchement sous X. Fichtre...

Pourquoi se leurrer, nous avons perdu cette bataille. Depuis près de 10 mois, à Prochoix nous avons tenté de sensibiliser nos lecteurs, sympathisants et partenaires à l'importance de cet acquis qu'est l'accouchement sous X. Enquête dans le journal, communiqués auprès des associations, dossier auprès des élus nationaux, nous n'avons pas chômé. Mais il faut bien se résoudre à l'admettre, dans cette action nous sommes à contre-courant. Rappelons les faits, l'accouchement sous X a été mis en place pour inciter les femmes à ne pas abandonner leurs enfants n'importe où, à une époque où ils étaient découverts, trop tard, et morts depuis longtemps (1). Grâce à ce système d'accouchement anonyme, ils sont aussitôt pris en charge et proposés à l'adoption. Depuis 1994, une réforme impose désormais à la mère de faire connaître un certain nombre d'éléments, sans toutefois nuire à sa volonté première qui reste l'anonymat. En 1998, dans *Couple et Filiation*, en une demi-page, Théry propose de mettre fin à l'accouchement sous X au nom de la nécessité de se bâtir sur des origines hétérosexuées connues. Les médias enchaînent. Tout le monde trouve décidément très dur le sort des enfants nés sous X, privés de leur droit à connaître leur filiation biologique. Et les parents adoptifs ? Le lien affectif serait-il toujours moins fort que le lien biologique ? Le "naturalisme" s'apprête à faire un grand retour en force sur le dos des droits des femmes. Qu'en pensent les féministes ? À en croire nos sondages, la plupart ne voient pas où est le problème : après tout, ces femmes n'ont qu'à avorter... Ce serait effectivement plus simple. Il serait aussi plus simple que tout le monde ait accès à une contraception efficace. Oui mais voilà, toutes les femmes ne sont pas féministes. Par exemple, certaines jeunes femmes, mineures, enceintes à la suite d'un inceste ou d'un viol et qui nient leur grossesse jusqu'au

dernier moment au point de se déclencher de fausses règles. Il est alors trop tard pour avorter en France. Or ce sont elles, précisément, qui n'ont pas les moyens d'aller avorter en Hollande ou ailleurs. Elles qui ne peuvent imaginer avorter mais qui ne veulent en aucun cas assumer une maternité issue d'un viol, d'un inceste ou encore d'un acte sexuel hors mariage interdit par leur religion. C'est pour elles, presque exclusivement, que l'accouchement sous X existe. Et ce sont elles qui vont paniquer si on ne leur garantit pas qu'il existe une possibilité d'abandonner leur enfant dans la plus grande confidentialité...

Ceux qui veulent lever l'anonymat renvoient dos à dos le droit des femmes et celui des enfants. S'il y avait réellement le choix, celui entre un enfant abandonné sous X et un enfant vivant heureux avec sa maman en toute connaissance de ses origines, nous militerions, nous aussi pour la deuxième solution. La réalité, c'est que l'accouchement sous X existe pour nous éviter d'avoir à choisir entre des enfants morts et des enfants vivants ! En levant, même partiellement, l'anonymat, l'État envoie en effet un signal à des femmes qui sont déjà terrorisées à l'idée d'être découvertes. Plutôt tout faire que d'être surprise ! Accoucher chez une amie et abandonner l'enfant dans une poubelle, par exemple. En espérant peut-être qu'il ne survive pas toujours. C'est

ça le "choix" le pari que l'on fait lorsque l'on veut supprimer l'accouchement sous X : jouer à pile ou face entre une femme ayant accouché sous X (= enfant vivant) et femme abandonnant son enfant dans une poubelle (= enfant mort).

À Prochoix, nous nous sommes donc résignés à reprendre le débat lorsque nous vivons dans un pays où, l'on trouve au petit matin des corps abandonnés à la place d'une bouteille de lait. Bien entendu, les choses ne se passeront pas exactement comme ça. Bien que

la cuvée 99 ait été impressionnante, on trouvera peu d'enfants dans les poubelles. Nos sociétés ne le supporteront pas et devront proposer une alternative à ces femmes. L'Amérique a déjà trouvé sa solution : l'avortement tardif, jusque, à neuf mois moins un jour. Dans un pays qui ne prévoit pas l'accouchement sous X, c'est le seul moyen de permettre à des femmes désespérées de ne pas abandonner leur enfant, mal formé ou qu'elles n'ont pas désiré. Le fœtus étant à un stade très développé, la méthode employée ne peut être celle de l'aspiration (simple et sans danger comme c'est le cas dans l'immense majorité des avortements). Le processus employé est alors celui de l'extraction : "le fœtus par une manœuvre endo-utérine (est mis) en position de naître par le siège. Le corps [...] est expulsé entièrement et au moment de la sortie de la tête une dernière intervention intracrânienne provoque la mort du fœtus".

(2) Du pain béni pour les anti-choix américains qui ne militent quasiment que sur cette question, sans parler des documents visuels : sacs poubelle avec cadavre de quasi-enfant, déchets humains dans de grands bocaux, photos très utilisables. Mais me direz-vous, l'Amérique, l'Amérique!!! La France aussi a cette pratique. Ici, nous appelons l'"euthanasie du fœtus" ! Des avortements tardifs en grande partie réservés aux cas extrêmes, aux problèmes thérapeutiques, plus rarement aux problèmes de détresse sociale. Autant dire qu'il y a fort à parier que cette dernière risque d'être en augmentation une fois l'accouchement sous X supprimé. Ce jour-là, nous demanderons à tous ceux qui ont pris une telle responsabilité d'assumer et de défendre l'avortement jusqu'à neuf mois moins un jour.

(1) Voir Prochoix n° 11 ; (2) Milliez, *L'Euthanasie du fœtus*, Odile Jacob, 1999

par
**Fiammetta
Venner**